

## La signature électronique de mandat de prélèvement SEPA

### Conquérir de nouveaux clients par Internet sans papier ni courrier

**Améliorer le taux de transformation** de vos souscriptions en proposant avec SlimPay un acte d'achat simple, instantané et fluide. Votre client signe directement son mandat sur votre site Internet, par simple clic, en toute sécurité et sans aucun téléchargement sur son poste.

**Réduire le coût de traitement d'acquisition client de plus de 30%<sup>(1)</sup>** avec SlimPay en supprimant les relances pour absence de mandat, la gestion, le stockage et la dématérialisation des documents papier.

**Renforcer la confiance de vos clients** en adoptant avec SlimPay une démarche éco-responsable, assurant le plus haut niveau de sécurité pour une transaction à distance tout en supprimant tout support papier.

### Développer les ventes

**Multiplier les opportunités de vente** off-line et on-line tout en gardant un processus unifié de signature des mandats. Sur le terrain, et depuis les terminaux connectés de vos vendeurs, la solution SlimPay permet gain de temps et réduction du risque opérationnel lié à la manipulation du mandat.

**Booster l'efficacité de vos campagnes de marketing direct** en proposant avec SlimPay un outil de transformation rapide et simple en ligne. Internet augmente de plus de 20%<sup>(2)</sup> le taux de conclusion de ventes initiées par sollicitation au téléphone ou par courrier.

**Augmenter vos ventes croisées** en capitalisant sur la gestion électronique par SlimPay du mandat de votre client. Votre client peut visualiser le mandat donné à tout moment, notamment pour accepter son utilisation dans le cadre d'une nouvelle offre, ou d'une offre croisée avec un tiers partenaire.

### S'assurer de la conformité de la gestion des mandats

**Bénéficier de la garantie de conformité** de la gestion de vos mandats avec vos obligations. Les mandats sont conformes au Rulebook SDD et règles CFONB, la cohérence des informations notamment des IBAN est vérifiée, les données du mandat sont mises en base pour vous permettre de constituer des ordres conformes, l'archivage, la gestion de la preuve, la modification et la révocation du mandat sont gérés par la solution SlimPay.

### Qui est SlimPay ?

SlimPay est le 1er Etablissement de Paiement agréé par la Banque de France pour les services de paiement de masse tels que le virement et le prélèvement. Prestataire de Service de Paiement, SlimPay innove par la valeur ajoutée, apportée autour de l'exécution d'ordres de paiement.

### Qu'est-ce que la signature électronique ?

Depuis décembre 2000 la loi Française reconnaît la valeur d'un document signé électroniquement si un prestataire technique, le tiers de confiance, certifie le bon déroulement de la transaction entre le consommateur et le site marchand. Depuis, 80%<sup>(2)</sup> des services financiers en ligne en France utilisent la signature numérique pour l'ouverture de compte, le contrat de crédit à la consommation ou le contrat d'assurance.

**Réduire vos risques d'impayés** en vous assurant de l'enregistrement sécurisé du mandat signé par SlimPay. Parce que tout débit en absence de mandat signé peut être contesté pendant 13 mois, et qu'un défaut de sauvegarde de la preuve de l'existence du mandat vous expose aux remboursements des débits, SlimPay vous fait bénéficier d'une solution par tiers de confiance en toute tranquillité.

## S'assurer de la validité de la signature

**Obtenir la même valeur légale de preuve que le format papier.** SlimPay garantit le respect de la législation en matière de signature électronique. Le mandat est présenté à la signature par un tiers de confiance, la société Keynectis, leader européen des services de signature électronique sur Internet. La sécurisation des données et la signature du mandat mettent en œuvre les techniques cryptographiques les plus évoluées de Keynectis. L'archivage du fichier de preuve et la matérialisation à valeur légale des preuves sont gérées par un tiers archiveur, la société CDC Arkhinéo, filiale de la Caisse des Dépôts.

## Intégrer facilement la solution SlimPay dans votre environnement

**Commercialisée en mode Saas et facturée à l'acte** le service SlimPay s'intègre à votre site web par redirection sécurisée de page et par accès en web service. Les mandats sont présentés par le tiers de confiance sous format PDF, la signature électronique du client est autoportée par le document, elle est visible à tout moment par le client ou vous-même avec tout lecteur 'Adobe Reader' (version 9 et au-delà). Les fichiers de preuves sont archivés pour 10 ans minimum.



SlimPay S.A.  
23 rue Balzac  
75008 Paris  
France  
+33 1 53 53 69 69  
info@slimpay.net

## Qu'est-ce qu'un tiers de confiance ?

Le tiers de confiance est le témoin d'une transaction sur Internet, c'est une forme de « notaire » électronique. Au moment de la signature, la plateforme SlimPay se connecte automatiquement au tiers de confiance qui reprend le projet de mandat et enregistre directement l'accord du client.

## Qu'est-ce qu'un tiers archiveur ?

Le tiers archiveur est le garant d'un consentement donné sur Internet. Il garantit que le mandat archivé ne sera pas modifié ultérieurement.

## Pourquoi un Service en mode SaaS?

Le mode SaaS (Software as a Service) est une alternative lorsque les changements technologiques nécessitent de nouveaux investissements. Une opportunité de réduire les charges opérationnelles par l'externalisation de processus métier.

